



Championnat de France des Rallyes 4x4

CAHIER DES CHARGES

1. PARCOURS

Les organisateurs des épreuves comptant pour le Championnat de France devront disposer un fléchage prévoyant une distance de 50 m avant les changements de direction, cassis ou tout obstacle, avec si possible un rappel sur l'obstacle (dimensions du panneau : 30 cm x 40 cm).

En cas d'E.S. de nuit, les dispositions suivantes doivent être prises :

- signalisation complète fluorescente : flèches, panneaux, banderoles, etc...
- chasubles fluorescentes pour les commissaires en poste
- contrôles techniques complémentaires concernant l'équipement lumineux du véhicule "en sortie du parc fermé", au départ de l'étape comprenant une/des étapes spéciales de nuit.

2. HORAIRES

Les organisateurs devront mettre en place les véhicules de sécurité, les commissaires et les chronométrateurs au minimum 60 minutes avant l'heure théorique de passage de la 1ère voiture.

3. ENGAGEMENTS

- a) Le règlement de l'épreuve doit prévoir une date impérative de clôture des engagements, qui est le vendredi de la semaine précédant la semaine du début de l'épreuve.
- b) Le nombre maximum d'engagés doit avoir reçu l'accord de la FFSA.
- c) La feuille d'engagement type est obligatoire.

4. ENGAGEMENTS ET PRIX DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Engagement minoré avec publicité organisateurs = 2 300 francs maximum.

Classement général scratch :

Groupes (5) - Le groupe T3B est hors Championnat avec classement particulier et prix à la discrétion de l'organisateur.

Classes (15)

Le montant des prix distribuables : 25 fois le prix de l'engagement.

Barème ci-dessous :

Général scratch		Groupes	Classes
1er	Engt x 2,9	Engt. x 1	Engt. x 0,4
2ème	x 1,9	x 0,4	x 0,2
3ème	x 1,3		
4ème	x 1		
5ème	x 0,8		
6ème	x 0,7		
7ème	x 0,6		
8ème	x 0,5		
9ème	x 0,4		
10ème	x 0,3.		

Le groupe T3B est hors Championnat avec classement particulier et prix à la discrétion de l'organisateur.

5. TRANSMISSION DES RÉSULTATS À LA FFSA

Les résultats devront être adressés à la FFSA 24 heures après l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi. Le rapport de clôture devra être complet.

REGLEMENT

ARTICLE 1.

Le Championnat de France des Rallyes 4x4 est exclusivement réservé aux pilotes détenteurs d'une licence délivrée par la FFSA ou d'une licence de l'Union Européenne et pays assimilés par la FIA en cours de validité.

ARTICLE 2.

Pour compter au Championnat de France des Rallyes 4x4, le règlement des épreuves doit obligatoirement être ouvert aux voitures des groupes suivants :

Groupes (5) T1F : Voitures 4x4 de série

Homologuées FIA (T1), ou caduques FIA (voir liste)

Homologuées FFSA (T1F)

T2F : Voitures améliorées dérivées du groupe T1F

T3A : Voitures prototype à châssis tubulaire de moins de 3600 cm3

T3C : Voitures prototype 4x4 issues des véhicules de série

Le groupe T3B - Voiture prototype à châssis tubulaire de plus de 3600 cm3 est hors championnat avec prix "spécifiques organisateur".

Le nombre de pneus n'est pas limité par épreuve, ainsi que l'utilisation des pièces.

ARTICLE 3.

a) Participation : 5 points seront attribués aux concurrents ayant pris le départ de la course.

b) Une triple attribution de points est faite aux pilotes les mieux classés dans les conditions suivantes :

• Classement scratch :

1er : 15 points	6ème : 5 points
2ème : 12 points	7ème : 4 points
3ème : 10 points	8ème : 3 points
4ème : 8 points	9ème : 2 points
5ème : 6 points	10ème : 1 point

• Classement par groupe :

1er : 6 points	3ème : 3 points
2ème : 4 points	4ème : 2 points

• Classement par classe :

1er : 5 points	3ème : 2 points
2ème : 3 points	4ème : 1 point

Le classement final du Championnat de France des Rallyes 4x4 sera établi en tenant compte du nombre total d'épreuves organisées moins 2.

Si ce total est inférieur à 10, le nombre retenu sera égal au nombre d'épreuves organisées moins 1, avec un minimum de 4.

ARTICLE 4.

Ex æquo : voir prescriptions générales.

ARTICLE 5. CHALLENGE DES VÉHICULES 4X4 DE SÉRIE

Un challenge conducteurs véhicules 4x4 de série (groupe T1F) est organisé. Seront pris en compte les points du groupe et des classes.

ARTICLE 6. CHALLENGE 2 LITRES, 2 ROUES MOTRICES

À l'issue de chaque épreuve les points suivants seront attribués aux pilotes de ce Trophée.

1er : 9 points	4ème : 3 points
2ème : 6 points	5ème : 2 points
3ème : 4 points	6ème : 1 point



ARTICLE 7.

À l'issue du Championnat, si 50 % des épreuves n'ont pas été disputés, la FFSA pourra ne pas attribuer le titre de Champion de France des Rallyes 4x4.

TROPHÉE DES COPILOTES

ARTICLE 1.

Le Trophée des copilotes des Rallyes 4x4 est exclusivement réservé aux copilotes détenteurs d'une licence en cours de validité délivrée par l'Union Européenne et Pays assimilés par la FIA.

ARTICLE 2.

Seuls comptent pour ce Trophée les rallyes régulièrement inscrits au Championnat de France des Rallyes 4x4 et dont les résultats ont été définitivement homologués par la FFSA.

ARTICLE 3.

Les copilotes des véhicules du groupe T3B ne marquent pas de points.

Une triple attribution de points est faite aux coéquipiers les mieux classés dans les conditions suivantes :

• **Classement général scratch :**

1er : 15 points	6ème : 5 points
2ème : 12 points	7ème : 4 points
3ème : 10 points	8ème : 3 points
4ème : 8 points	9ème : 2 points
5ème : 6 points	10ème : 1 point

• **Classement par groupe :**

1er : 6 points	3ème : 3 points
2ème : 4 points	4ème : 2 points

• **Classement par classe :**

1er : 5 points	3ème : 2 points
2ème : 3 points	4ème : 1 point

Le classement final du Trophée des copilotes des Rallyes 4x4 sera établi en tenant compte du nombre total d'épreuves organisées moins 2.

Si ce total est inférieur à 10, le nombre retenu sera égal au nombre d'épreuves organisées moins 1.

ARTICLE 4.

Ex æquo : voir prescriptions générales.

ARTICLE 5.

À l'issue du Championnat, si 50% des épreuves n'ont pas été disputés, la FFSA pourra ne pas attribuer les titres de vainqueurs du Trophée des coéquipiers du Championnat de France des Rallyes 4x4.

24/25 FEVRIER	COLLINES D'ARZACO	ASAC BASCO BEARNAIS
31 MARS/1ER AVRIL	LABOURD	ASA COTE BASQUE
27/28 AVRIL	PAYS CATHARE	ASA CORBIERES CHATEAU DE LASTOURS
1/3 JUIN	JEAN DE LA FONTAINE	ASA 02
14/15 JUILLET	GERS-ARMAGNAC	ASA ARMAGNAC BIGORRE
7/9 SEPTEMBRE	CIMES	ASA BASCO BEARNAIS
21/23 SEPTEMBRE	CIDRE ET POMMIERS	ASA ROUENNAISE
13/14 OCTOBRE	DUNES ET MARAIS	ASA AUGIAS
26/28 OCTOBRE	TERRE D'ARTOIS	ASA DU DETROIT
24/25 NOVEMBRE	PLAINES ET VALLEES	ASAC ANDRESIEN

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.